



Circulaire n° 3823

Circulaire

aux administrations communales,
aux syndicats de communes,
aux offices sociaux et
aux autres établissements publics placés sous la surveillance des communes

Objet : COVID-19 – Règlement grand-ducal du 18 mars 2020 – texte consolidé du 20 avril 2020.

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,
Madame la Présidente, Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe une version actualisée du **texte consolidé** du règlement grand-ducal modifié du 18 mars 2020 portant introduction d'une série de mesures dans le cadre de la lutte contre le Covid-19. Veuillez noter que le texte consolidé a uniquement une valeur documentaire et qu'il n'a pas de valeur juridique.

Veuillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

La Ministre de l'Intérieur

Taina Bofferding